

11 10 2019

Venu ce jour pour déposer mon dossier concernant le
démontage hors limite parcellaire de la parcelle 255A 9, 0
Waltenheim / Egen. Projecci de l.

à 67670 Waltenheim / Egen.
J demande à ce que soit respecté la limite parcellaire entre
les parcelles 111 et 113
112 et 113
112 et 114

Afin que soit supprimé le dent creux résultant du démontage
hors limite parcellaire

M. et Mme

à

Commission d'enquête
de la Communauté de Communes
du Pays de la Zorn.

Waltenheim, le 8 octobre 2019.

Mesdames, Messieurs,

Lors d'une permanence de l'enquête publique concernant le PLUI, j'ai pu consulter la réponse donnée à mon courriel déposé en Mairie de Waltenheim sur Zorn en date du 11 février 2019. Dans mon courriel dont copie ci-jointe je demandais à ce que la parcelle 255A ne soit pas coupée, il a été répondu sous la référence WAL 004 que la parcelle 256 est en zone UB.
La parcelle 256 n'a rien à voir avec ma requête, elle est constituée d'un ruban d'1m de large et de quelques mètres de longueur.

Ma requête concerne la parcelle 255A qui a été coupée hors délimitage parcellaire créant ainsi une dent creuse.

Je demande à ce que soit respecté le délimitage parcellaire

- entre les parcelles 111 et 113
- entre les parcelles 112 et 113
- entre les parcelles 112 et 114,

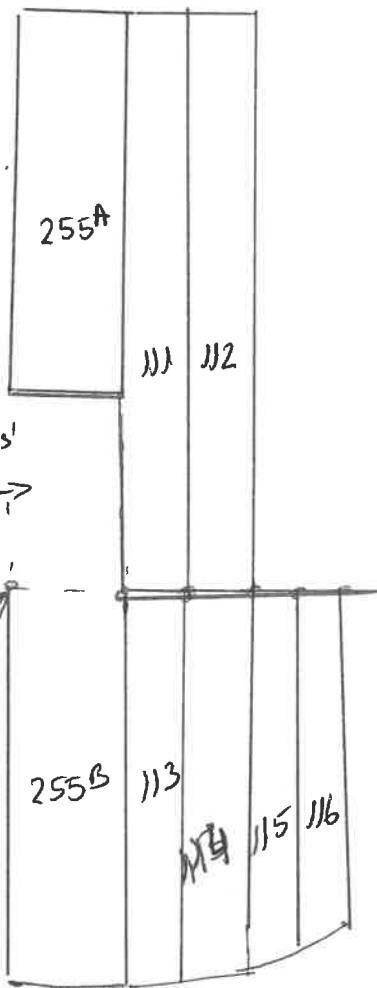
supprimant ainsi la dent creuse créée par la découpe de la parcelle 255 A.

Il en résulterait un alignement des limites parcelnaires tel que figurant sur le plan cadastral section 32 dont photocopie ci-jointe

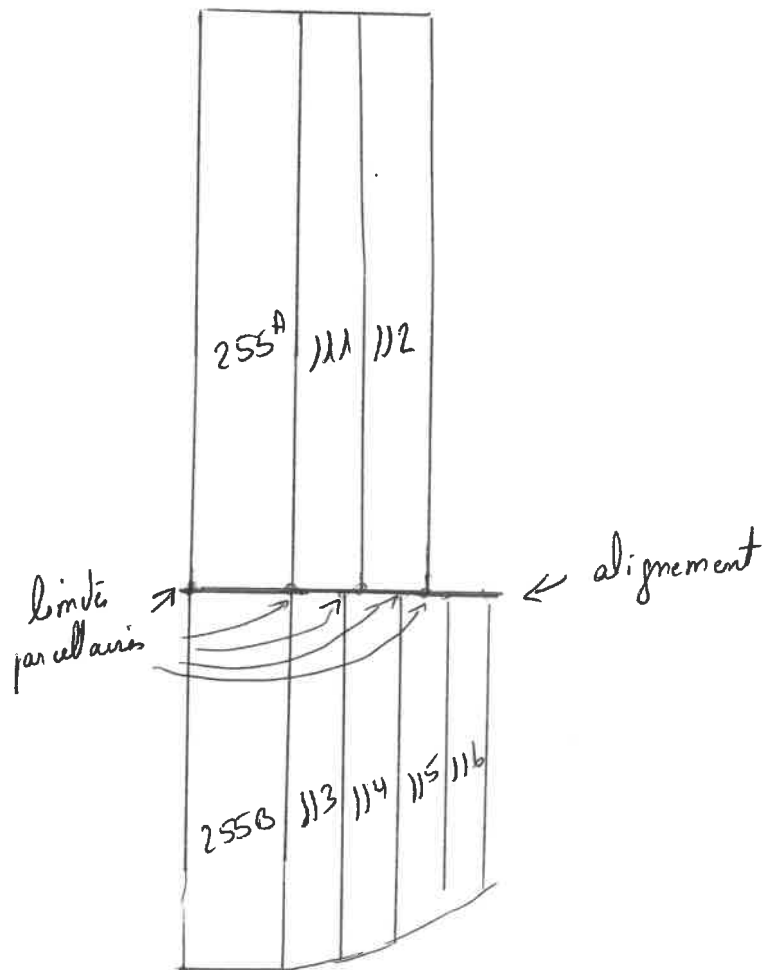
D'un côté : 255 A - 111 - 112

De l'autre côté : 255 B - 113 - 114 - 115 - 116

AVANT :



APRÈS :



Ma requête me paraît logique et compréhensible, je demande à ce qu'il soit procédé à rectification afin que les limites parcelnaires soient respectées.

Deuldy agréés, Madames et Messieurs, l'expression de
nos sentiments distingués

Waltersheim, le 11 février 2014

ma
17 n
1...
o

Monsieur Le Maire pour transmission.

COPIE

Jean Lounier

Monsieur le Maire,

Après consultation du plan PLU proposé, je demande à ce que soit suivie la ligne de limite allant des parcelles 116-115-114-113 à 255 A. Je ne trouve pas compréhensible que soit coupée la parcelle 255A formant de ce fait une dent creuse dans le tracé.

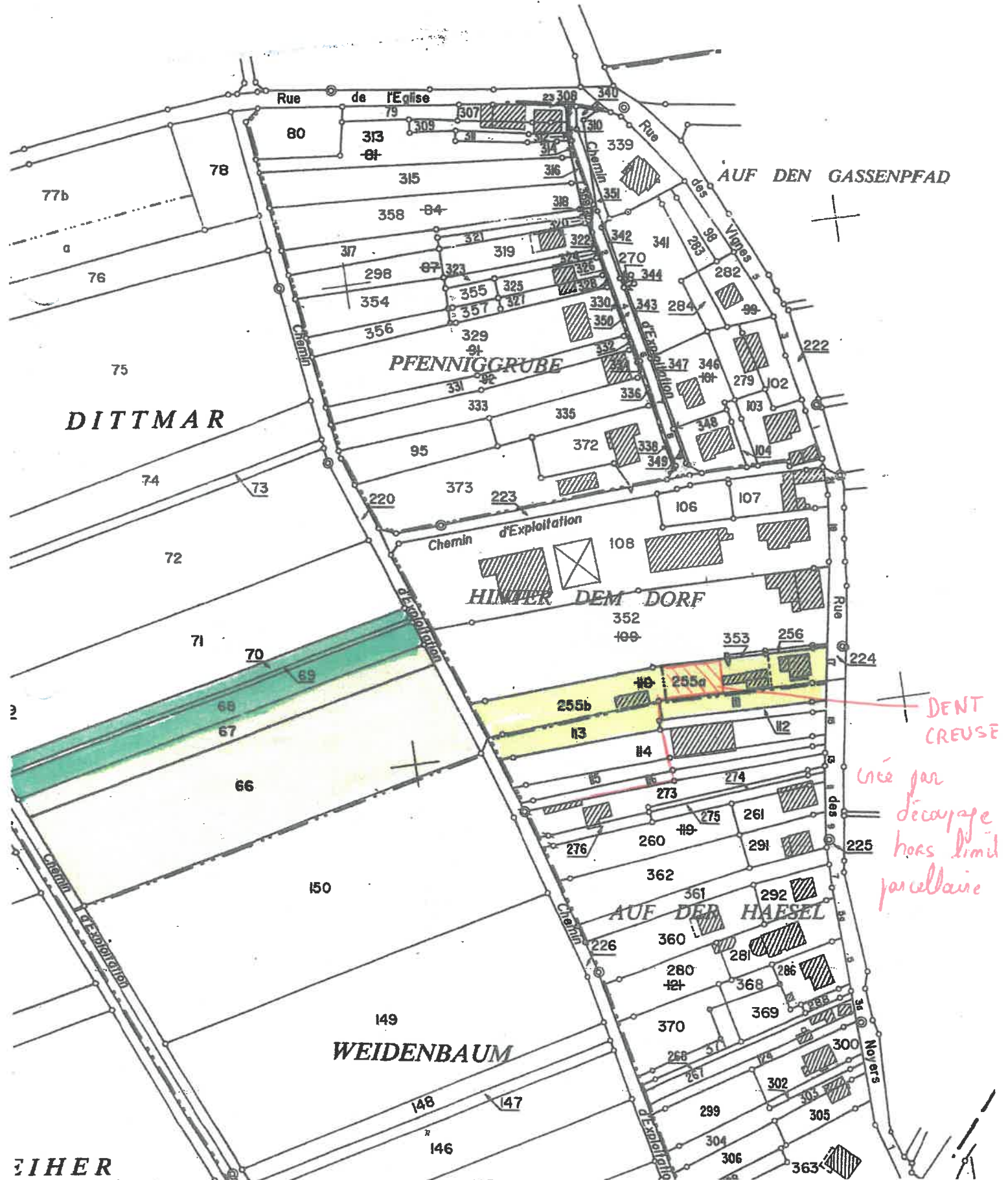
Veillez trouver ci-joint un extrait de plan cadastral sur lequel j'ai tracé au stylo rouge la limite demandée.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

CENTRE DES IMPOTS FONCIERS
de SCHILTIGHEIM
14, rue des Petits Champs
67302 SCHILTIGHEIM Cedex

Fait à SCHILTIGHEIM le:
N° du reçu: R.66/02
Coût de l'extrait: 3 Euros

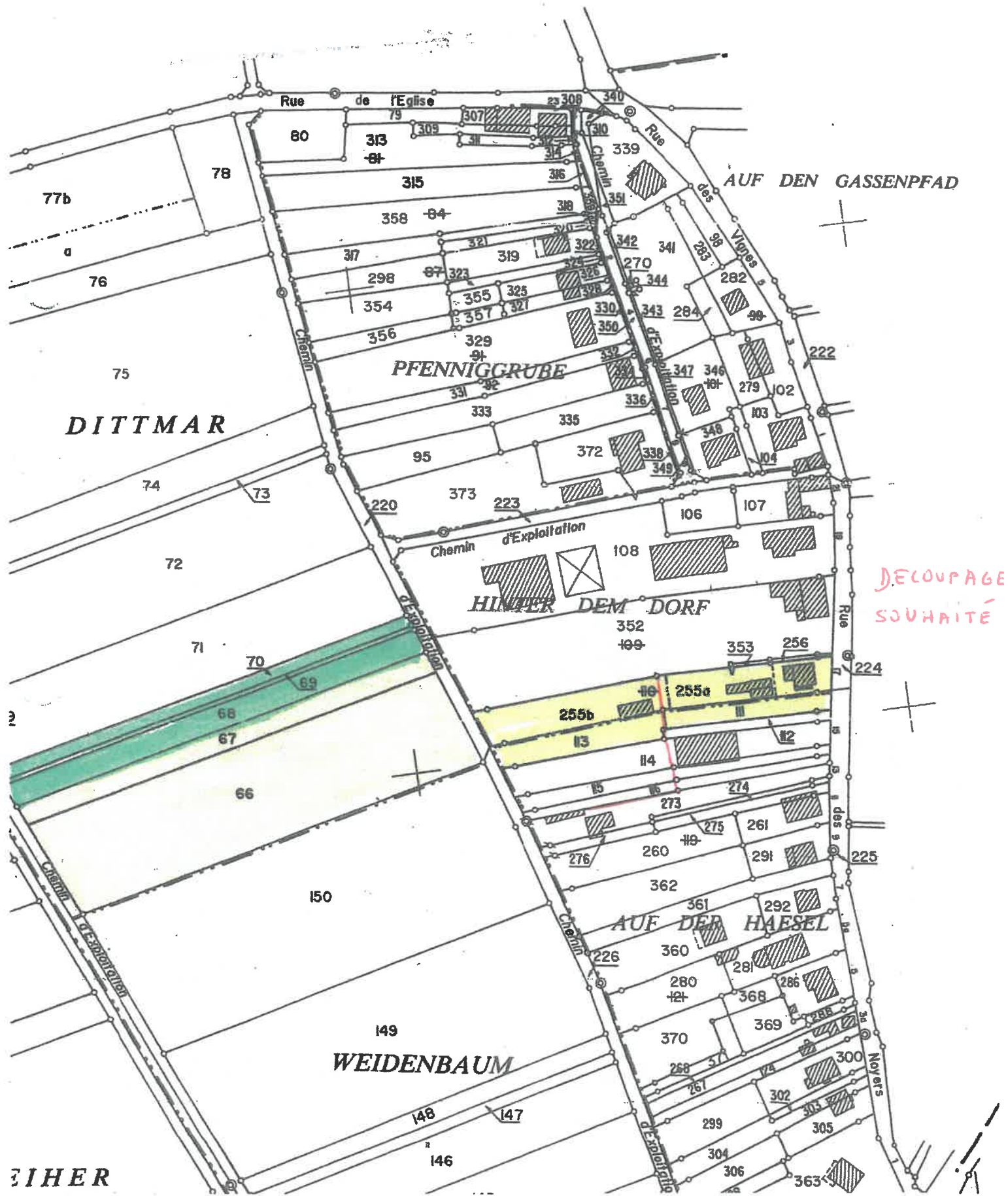
Commune de: WALTENHEIM/ZORN
Section: 32
Echelle: 1/2000^e



CENTRE DES IMPOTS FONCIERS
de SCHILTIGHEIM
14, rue des Petits Champs
67302 SCHILTIGHEIM Cedex

Fait à SCHILTIGHEIM le:
.....
N° du reçu: R66/02
Coût de l'extrait: 3 Euros

Commune de: WALTENHEIM/ZORN
Section: 32
Echelle: 1/2000^e



BIHER